

**- COMMUNE D'ORSAY -**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 DECEMBRE 2013**

**COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** David Ros, maire, président, Marie-Pierre Digard, Jean-François Dormont, Catherine Gimat, Joël Eymard, Elisabeth Delamoye (à partir de 22h10), David Saussol, Ariane Wachthausen, François Rousseau, Michèle Viala, adjoints – Frédéric Henriot (à partir de 21h15), Mireille Ramos, Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Stanislas Halphen (à partir de 21h35), Yann Ombrello, Alexis Foret, Claudie Mory, Astrid Auzou-Connes, Véronique France-Tarif, Benjamin Lucas-Leclin, Guy Aumette, Béatrice Donger-Desvaux, Hervé Charlin, Jean-Christophe Péral.

**Absents excusés représentés :**

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 22h10)	pouvoir à David Ros
Frédéric Henriot (jusqu'à 21h15)	pouvoir à Eliane Sauteron
Didier Missenard	pouvoir à Marie-Pierre Digard
Chantal de Moreira	pouvoir à Claudie Mory
Sabine Ouhayoun	pouvoir à François Rousseau
Stanislas Halphen (jusqu'à 21h35)	pouvoir à Michèle Viala
José Goncalves	pouvoir à Jean-François Dormont

**Absents :**

Marie-Hélène Aubry  
Dominique Denis  
Jérôme Vitry  
Simone Parvez

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	22
Nombre de votants	29

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Claudie Mory est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal n'hésiteront pas à poser leurs questions relatives aux décisions, directement au Secrétariat Général (tél : 01.60.92.80.07) dès réception du document, afin que M. le Maire puisse leur apporter toutes les précisions nécessaires de sorte de gagner en clarté au niveau des débats en séance.

**Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :**

DATE	DECISION N°	OBJET
		(Tous les montants sont exprimés en TTC)
6-nov	13-223	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du bassin extérieur de la piscine municipale, au profit du PSUC Kayak polo, pour l'organisation d'un championnat régional les 12 et 13 avril 2014.
6-nov	13-224	Contrat pour la maintenance du progiciel de gestion de l'Etat-Civil "SIECLE" avec la société LOGITUD Solutions, du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, pour un montant de 1 729,88€.
6-nov	13-225	Adoption d'un marché n°2013-36 relatif à la maintenance et l'assistance pour l'utilisation de progiciels CIRIL, du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, il pourra être renouvelé chaque année au maximum trois fois. Le montant de la prestation est fixé à 26 030,89 €.
6-nov	13-226	Adoption d'un marché n°2013-23 avec la société SRIM Multiservices, concernant le nettoyage du complexe sportif de Mondétour pour un montant mensuel de 1 499,60 €, le marché s'achèvera le 29 juin 2014.
7-nov	13-227	Adoption d'un marché n° 2013-25 avec la société SCHINDLER, concernant les travaux de mise en conformité de la table élévatrice du restaurant scolaire du centre pour un montant forfaitaire de 28 082,08 €, la durée du marché est de deux mois.
6-nov	13-228	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition temporaire et gratuite du court de tennis couvert n°10, au profit de la société SPRAI. Prolongation de la convention jusqu'au 31 décembre 2013 pour la mise en place d'une installation d'éco-climatisation.
8-nov	13-229	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase scolaire du Guichet, au profit du CAO Escrime, pour l'organisation d'un stage le samedi 21 décembre 2013.
8-nov	13-230	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase Blondin, au profit du CAO Kyudo, pour l'organisation d'un stage les 1 <sup>er</sup> et 2 mars 2014.
8-nov	13-231	Annule et remplace la décision n°13-156. Convention passée avec LEVAGE MANUTATION FORMATION. Formation CACES R372 engin de chantier, pour un agent du centre technique municipal, du 16 au 19 décembre 2013. Le montant de la dépense s'élève à 960 €.

14-nov	13-232	Convention passée avec M. Julien CHOQUER, relative à la réalisation d'une fresque rue Alain Fournier à proximité du collège, du 18 novembre au 22 novembre 2013, dans le cadre du projet « ville en graff ». Le montant de la prestation est fixé à 2 800 €.
14-nov	13-233	Contrat avec M. Martin MATALON, pour le 7ème rendez-vous de musique-danse contemporaines dédié à l'œuvre du compositeur. Pour deux classes de CM2, le 30 novembre 2013. Le montant de la dépense s'élève à 2 615 €.
14-nov	13-234	Convention de mise à disposition à titre gratuit et non exclusif, d'un terrain et d'un abri situés Bois de la Cyprenne à Orsay. Au profit de l'association scouts et guides de France, pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois.
15-nov	13-235	Adoption d'un marché n°2013-27 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation de classes transplantées et de découverte pour l'année 2014 - Lot n° 1 : découverte de la faune et de la flore en milieu marin. Le montant minimum annuel est fixé à 11 000 €.
15-nov	13-236	Adoption d'un marché n°2013-27 avec la société CAP MONDE, relatif à l'organisation de classes transplantées et de découverte pour l'année 2014 - Lot n° 2 : milieu marin et patrimoine maritime. Le montant minimum annuel est fixé à 13 000 €.
15-nov	13-237	Adoption d'un marché n° 2013-27 avec l'association AD PEP 91, relatif à l'organisation de classes transplantées et de découverte pour l'année 2014 - Lot n° 3 : découverte du milieu marin. Le montant minimum annuel est fixé à 8 000 €.
21-nov	13-238	Convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un chalet à des commerçants, associations et artisans, dans le cadre de la manifestation "Orsay sous les sapins - Edition 2013". Du 14 décembre 2013 au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 pour la vente/démonstration de produits festifs.
18-nov	13-239	Convention avec SPECTACLES EN LIBERTE, pour la prestation « une Avalanche de Ballons », animation du 20 décembre dans le cadre d'Orsay sous les sapins. Le montant de la dépense s'élève à 516,42 €.
18-nov	13-240	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du Stade Nautique, au profit du PSUC Kayak polo, pour l'organisation d'un championnat régional, les 20 et 21 septembre 2014.
21-nov	13-241	Adoption d'un marché n°2013-21 avec la société LINAS VEHICULES INDUSTRIELS, relatif à la fourniture d'un véhicule de type utilitaire polybenne, pour le service technique. Le montant forfaitaire est fixé à 55 760,88 €.
21-nov	13-242	Adoption d'un marché n°2013-17D avec la société SCHINDLER, relatif à la maintenance des portes automatiques des bâtiments de la commune d'Orsay. Le montant forfaitaire annuel est fixé à 1 435,20 €. Le marché s'achèvera au 31 décembre 2013 et pourra être reconduit au maximum quatre fois.

25-nov	13-243	Convention de partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture – M.J.C. Jacques Tati et la Commune d’Orsay, relative à l’organisation d’un spectacle jeune public. Les 5 et 6 décembre 2013, en direction des écoles maternelles et des classes de CP de la ville. Le montant estimatif de la dépense, calculé en fonction des effectifs prévisionnels des classes est fixé à 6 030 €.
25-nov	13-244	Sortie d’inventaire du véhicule Renault Express, immatriculé 30 BFA 91, mis en circulation en 1994. Ce véhicule ne présente plus d’utilité pour le fonctionnement du service public, il est donc retiré de la l’état des immobilisations en cours.
25-nov	13-245	Contrat de maintenance préventive de la tribune télescopique salle Jacques Tati, avec la société JEZET/SEATING. Le contrat est conclu pour trois années (2014-2015-2016) et pour un montant de 947,23 € par an.
26-nov	13-246	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase scolaire du guichet, au profit de l’ASO section danse, pour l’organisation de stages de danse pour la saison 2013-2014. (les dimanches 1 <sup>er</sup> et 15 décembre 2013, 26 janvier, 9 février, 16 mars, 6 avril, 18 mai et 15 juin 2014).
26-nov	13-247	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite de la grande salle du gymnase Marie-Thérèse Eyquem, au profit de l’association Shaolin Val d’Yvette, pour l’organisation d’un stage Kung-fu. Le dimanche 16 mars 2014.
26-nov	13-248	Convention de mise à disposition temporaire et gratuite du gymnase scolaire de Mondétour, au profit de l’association Terra Lusa, pour l’organisation de répétitions de danse et de chant portugais. Les vendredis 21 et 28 février et 18 et 25 avril 2014

**2013-100 - AFFAIRES GENERALES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION RELATIVE A LA VERIFICATION DES CONDITIONS DU REGROUPEMENT FAMILIAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le Maire à signer la convention relative à la vérification des conditions du regroupement familial, avec délégation à l'OFII pour l'enquête logement et l'enquête ressources.
- **Précise** que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

**2013-101- FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 - COMMUNE**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 5 abstentions (M. Aumette, M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, M. Péral) :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2013 telle qu'elle est jointe en annexe.

**Section de fonctionnement**

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Total budget 2013 (BP + BS)	DM 1	TOTAL BUDGET 2013
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 068 800,00 €	- 31 700,00 €	6 037 100,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 487 815,00 €	23 920,00 €	13 511 735,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS (SRU et FPIC)	173 688,00 €	43 700,00 €	217 388,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	3 059 577,67 €		3 059 577,67 €
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 500,00 €	57 524,00 €	630 024,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 758 418,00 €	- 12 420,00 €	1 745 998,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	1 337 270,00 €	525 335,00 €	1 862 605,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000,00 €	17 000,00 €	37 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>26 478 068,67</b>	<b>623 359,00</b>	<b>27 101 427,67</b>

## Recettes de fonctionnement

Chapitres	Total budget 2013 (BP + BS)	DM1	TOTAL BUDGET 2013
013 ATTENUATION DE CHARGES	155 000,00		155 000,00
042 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 000,00		170 000,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 657 812,00		3 657 812,00
73 IMPOTS ET TAXES	16 552 809,00		16 552 809,00
74 DOTATIONS-SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 620 759,00	98 024,00	3 718 783,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	344 427,00		344 427,00
76 PRODUITS FINANCIERS	185 705,00		185 705,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	184 890,00	525 335,00	710 225,00
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	209 700,00		209 700,00
002 résultat de fonctionnement reporté	1 396 966,67		1 396 966,67
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>26 478 068,67</b>	<b>623 359,00</b>	<b>27 101 427,67</b>

### • Section d'investissement

## Dépenses d'investissement

Chapitres	Total budget 2013 (BP + BS)	DM 1	TOTAL BUDGET 2013
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	170 000,00 €		170 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 200 000,00 €		3 200 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 231 000,00 €		3 231 000,00 €
<i>16 crédit revolving</i>	<i>1 600 000,00 €</i>		<i>1 600 000,00 €</i>
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	219 464,59 €		219 464,59 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	835 529,00 €	229 916,00 €	1 065 445,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 575 970,94 €	- 229 916,00 €	4 346 054,94 €
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
001 résultat d'investissement reporté	2 885 529,13 €		2 885 529,13 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>16 717 493,66</b>	<b>1 000,00</b>	<b>16 718 493,66</b>

## Recettes d'investissement

Chapitres	Total budget 2013 (BP + BS)	DM1	TOTAL BUDGET 2013
021 VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 059 577,67		3 059 577,67
024 PRODUITS DE CESSION	500,00		500,00
040 OPE, D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	572 500,00	57 524,00	630 024,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	3 200 000,00		3 200 000,00
10 DOTATIONS- FONDS DIVERS ET RESERVES	490 710,00		490 710,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 700 136,74		3 700 136,74
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	684 410,00		684 410,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 928 212,33	-14 524,00	2 913 688,33
<i>16 crédit revolving</i>	<i>1 600 000,00</i>		<i>1 600 000,00</i>
27 AUTRES IMMOBILISATION FINANCIERES	481 446,92	-42 000,00	439 446,92
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>16 717 493,66</b>	<b>1 000,00</b>	<b>16 718 493,66</b>

### 2013-102 – FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 5 voix contre (M. Aumette, M. Charlin, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, M. Péral) :

- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif 2014 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement du budget primitif 2014 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Vote** le budget primitif de la commune pour l'année 2014 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :
  - section de fonctionnement..... 24 555 297 €
  - section d'investissement ..... 10 367 000 €

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Chapitres	BP 2014	Chapitres	BP 2014
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 928 350 €	002 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	- €
012 CHARGES DE PERSONNEL	13 785 760 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	140 000 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	291 000 €	042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	75 000 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 029 259 €	70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 513 820 €
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	577 000 €	73 IMPOTS ET TAXES	16 781 842 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 648 458 €	74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 517 112 €
66 CHARGES FINANCIERES	1 275 570 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	339 900 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000 €	76 PRODUITS FINANCIERS	153 823 €
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	- €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 800 €
		002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	- €
<b>Total Dépenses</b>	<b>24 555 397 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>24 555 297 €</b>

Section d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Chapitres	BP 2014	Chapitres	BP 2014
001 EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE INVT.	- €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 029 259 €
040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	75 000 €	024 PRODUIT DES CESSIONS	500 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 840 000 €	040 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	577 000 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 852 000 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	2 840 000 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 300 €	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	910 000 €
204 SURVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	150 000 €	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	792 000 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	625 700 €	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 829 000 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 807 000 €	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	388 241 €
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 000 €	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 000 €
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	- €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 367 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>10 367 000 €</b>

2013-103 – FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget ville 2013 telle qu'elle est jointe en annexe

**Section d'exploitation**

Exploitation Dépenses	BP 2013	dm1	total BP
011 Charges à caractère général	261 500,00	-5 700,00	255 800,00
012 Charges de personnel	180 000,00		180 000,00
			0,00
65 Autres charges de gestion courante	500,00		500,00
66 Charges financières	36 600,00	12 000,00	48 600,00
67 Charges exceptionnelles	40 000,00		40 000,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>518 600,00</b>	<b>6 300,00</b>	<b>524 900,00</b>
023 Virement à la section investissement	293 936,61		293 936,61
042 Opé. D'ordre de transfert entre sections	321 407,00		321 407,00
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>615 343,61</b>	<b>0,00</b>	<b>615 343,61</b>
<b>total dépense</b>	<b>1 133 943,61</b>	<b>6 300,00</b>	<b>1 140 243,61</b>
Exploitation Recettes	BP 2013	dm1	total BP
70 Produits de gestion courante	850 000,00		850 000,00
77 Produits exceptionnels		6 300,00	6 300,00
<b>Recettes réelles</b>	<b>850 000,00</b>	<b>6 300,00</b>	<b>856 300,00</b>
042 Opé. D'ordre de transfert entre sections	55 618,00		55 618,00
002 Résultat reporté	228 325,61		228 325,61
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>283 943,61</b>	<b>0,00</b>	<b>283 943,61</b>
<b>total recettes</b>	<b>1 133 943,61</b>	<b>6 300,00</b>	<b>1 140 243,61</b>

**Section d'investissement**

Investissement Dépenses	BP 2013	dm1	total BP
16 Emprunts et dettes assimilés	1 699 836,00		1 699 836,00
23 Immobilisations en cours	838 645,31		838 645,31
20 Immobilisations incorporelles	107 786,00		107 786,00
13 Subventions	0,00		0,00
<b>Dépenses réelles</b>	<b>2 646 267,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 646 267,31</b>
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	55 618,00		55 618,00
041 Opérations patrimoniales	2 800 000,00		2 800 000,00
001 Résultat reporté	153 289,76		153 289,76
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>3 008 907,76</b>	<b>0,00</b>	<b>3 008 907,76</b>
<b>total dépenses</b>	<b>5 655 175,07</b>	<b>0,00</b>	<b>5 655 175,07</b>

Investissement Recettes	BP 2013	dm1	total BP
10 Dotations, fonds divers et réserves	198 405,07		198 405,07
16 Emprunts et dettes assimilées	1 921 910,39		1 921 910,39
13 Subventions	119 516,00		119 516,00
<b>Recettes réelles</b>	<b>2 239 831,46</b>	<b>0,00</b>	<b>2 239 831,46</b>
041 Opérations patrimoniales	2 800 000,00		2 800 000,00
040 Opé. D'ordre de transfert entre sections	321 407,00		321 407,00
021 Virement de la section fonctionnement	293 936,61		293 936,61
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>3 415 343,61</b>	<b>0,00</b>	<b>3 415 343,61</b>
<b>total recettes</b>	<b>5 655 175,07</b>	<b>0,00</b>	<b>5 655 175,07</b>

**2013-104 – FINANCES - AUTORISATION D'UTILISATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** l'exécutif jusqu'à l'adoption du budget 2014 à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2013, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette, et précise que toutes les dépenses engagées avant le vote du budget dans les conditions définies, donnent lieu à ouverture rétroactive de crédits au budget primitif, comme il est indiqué dans le tableau suivant.
- **Précise** que tous les crédits correspondants seront inscrits au budget 2014 lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES SERVICE ASSAINISSEMENT	BUDGET 2013	1/4 CREDITS
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	707 700,00 €	176 925,00 €
20 IMMOBILISATION INCORPORELLES	74 100,00 €	18 525,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>781 800,00 €</b>	<b>195 450,00 €</b>

**2013-105 – FINANCES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2014**

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-leclin, M. Péral, Mme Donger-Desvaux) 1 membre ne participant pas au vote (Mme Thomas-Collombier) :

- **Vote** la subvention communale allouée à **la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)**, pour un montant de 160 000 € et une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 900 € soit 165 900 €

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-leclin, M. Péral, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Viala) :

- **Vote** la subvention communale allouée à **l'Association de Randonnée et Plein Air d'Orsay (ARPO)**, pour un montant de 260 €.

Le Conseil municipal, par 25 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-leclin, M. Péral, Mme Donger-Desvaux), 1 membre ne participant pas au vote (M. Missenard) :

- **Vote** la subvention communale allouée au **Foyer Socio Educatif du Lycée Blaise Pascal d'Orsay**, pour un montant de 500 €.

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (M. Lucas-leclin, M. Péral, Mme Donger-Desvaux) :

- **Vote** les subventions communales allouées aux associations et organismes figurant sur l'état récapitulatif.
- **Dit** que les subventions aux associations se répartissent ainsi :

Subventions affectées aux associations : .....	671 890 €
Subventions non encore affectées : .....	7 568 €
<b>Sous-total : .....</b>	<b>679 458 €</b>
Subvention au CCAS : .....	497 000 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS : .....</b>	<b>1 176 458 €</b>

**2013-106 – FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE 3F POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 8 LOGEMENTS PLS**

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 5 membres ne participant pas au vote (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Péral, M. Charlin, M. Aumette) :

- **Accorde** sa garantie d'emprunt à 100 % pour le remboursement de deux emprunts pour un montant total de 1 011 000 € souscrits par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- **Précise** que ce prêt PLS est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 8 logements sis 18 rue des Hucheries à Orsay.
- **Précise** que les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :
  - Montant du prêt PLS: 794.000 euros
  - Durée de la période de préfinancement : de 0 à 24 mois maximum
  - Durée de la période d'amortissement : 30 ans
  - Périodicité des échéances : ANNUELLE
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 111 pdb
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
  - Montant du prêt complémentaire au PLS : 217 000 euros
  - Durée de la période de préfinancement : de 0 à 24 mois maximum
  - Durée de la période d'amortissement : 30 ans
  - Périodicité des échéances : ANNUELLE
  - Index : Livret A
  - Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 104 pdb
  - Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
  - Modalité de révision : Double révisabilité (DR)
  - Taux de progressivité des échéances : DR : de -3 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A)
  - Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A
- **Précise** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :
  - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit de 0 à 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 30 ans.
  - La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société Immobilière 3F, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
  - Si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.
  - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la société Immobilière 3F pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
  - Dit qu'une convention de réservation de logements sera signée ultérieurement pour l'intégralité de l'opération concernée, en contrepartie de la garantie accordée par la ville.
- **Dit** que le Conseil municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**2013-107 – FINANCES - PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SAINTE-SUZANNE ET COURS SECONDAIRE D'ORSAY**

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 abstention (M. Lucas-Leclin) :

- **Fixe**, à compter de septembre 2013, à 813 € par an et par enfant le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association Sainte-Suzanne et Cours Secondaire d'Orsay, accueillant des enfants Orcéens en classe élémentaire.
- **Fixe**, à compter de septembre 2013, à 1 003 € par an et par enfant le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association Sainte-Suzanne et Cours Secondaire d'Orsay, accueillant des enfants Orcéens en classe maternelle.
- **Précise** que ces montants seront indexés tous les ans jusqu'à la fin de la convention selon l'indice des prix à la consommation hors tabac fixé au 30 juin 2013 à 125,8.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions et tout document y afférent.

**2013-108 - PERSONNEL COMMUNAL - PROJET DE DELIBERATION RELATIVE AU RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE VERSAILLES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Décide** de rallier la commune à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **Prend acte** que les taux de cotisation obtenus à l'issue de la négociation du marché seront soumis préalablement au conseil municipal afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**2013-109 - EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2012 - SOCIETE LYONNAISE DES EAUX – SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel 2012 présenté par la Société Lyonnaise des Eaux, délégataire du service public pour la distribution et la fourniture d'eau potable.

**2013-110 - EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA VILLE D'ORSAY (RPQS)**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel du service public d'assainissement - exercice 2012.

**2013-111 - EAU ET ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2012 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVY)**

Le Conseil municipal,

- **Prend** acte du rapport d'activités annuel pour l'année 2012 du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

**2013-112 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RAPPORT ANNUEL 2012 - LES FILS DE MADAME GERAUD - MARCHE D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE - BIO ET MONDETOUR)**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation des marchés publics d'approvisionnement (Centre, Bio et Mondétour), présenté par « Les Fils de Madame Géraud », pour l'année 2012.

**2013-113 - DIRECTION DE L'ENFANCE - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2012**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Autorise** le versement du complément communal aux instituteurs non logés.
- **Précise** que le montant du complément communal est fixé à 702 € pour l'année 2012 par instituteur ; 1 seul instituteur est concerné.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

**2013-114 - DIRECTION DE L'ENFANCE - TARIFS DES CLASSES DE DECOUVERTE ANNEE SCOLAIRE 2013-2014**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** les tarifs des séjours de classes de découverte.
- **Décide** d'appliquer la grille des quotients familiaux pour la participation financière des familles.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes sont affectées au budget 2014 de la commune.
- **Fixe** les conditions de tarification ainsi :
  - ✓ En dessous du QF minimum (200€) les familles paient le tarif minimum et au-dessus du QF maximum (2300€) les familles paient le tarif maximum.
  - ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 200€ et 750€, application de la formule :
    - Tarif = Tarif minimum + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial minimum)
    - Taux de progressivité = (tarif intermédiaire - tarif minimum) / (quotient familial intermédiaire - quotient familial minimum)

- ✓ Pour les familles dont le QF se situe entre 751€ et 2300€, application de la formule :
  - Tarif = Tarif intermédiaire + taux de progressivité x (quotient de la famille concernée - quotient familial intermédiaire)
  - Taux de progressivité = (tarif maximum - tarif intermédiaire) / (quotient familial maximum - quotient familial intermédiaire)
- ✓ Pour les non orcéens il est prévu d'appliquer le tarif maximum

Ecoles	Lieux	Dates	Organismes	Enseignants	Prix du séjour par enfant	Classes	Thèmes des séjours
Elémentaire Centre	Saint Pierre de Quiberon (56)	Du 24 au 28 mars 2014	ADPEP 91	M. CORNU Mme CHARMASSON	392.94 €	CM2	Découverte de la faune et de la flore en milieu marin
Elémentaire Guichet	Saint-Briac-Sur-Mer (35)	Du 12 au 16 mai 2014	CAP MONDE	Mme BAROT Mme JENGIE	393.29 €	CM1	Découverte du patrimoine maritime
Maternelle Mondétour	Le Pouliguen (44)	Du 10 au 14 mars 2014	ADPEP 91	Mme BUSSETI Mme CUNY	430 €	Grandes sections	Découverte du milieu marin

De ce fait, la tarification des classes de découverte 2013/2014 se répartit comme suit :

- ✓ pour la classe de découverte « Découverte de la faune et de la flore en milieu marin » de Monsieur CORNU et Madame CHARMASSON (élémentaire du centre)
  - le tarif minimum de 65.50 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 216.12 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 392.94 € pour un quotient maximum de 2300€
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du patrimoine maritime » de Mesdames BAROT et JENGIE (élémentaire du Guichet)
  - le tarif minimum de 65.56 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 216.31 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 393.29 € pour un quotient maximum de 2300€
- ✓ pour la classe de découverte « Découverte du milieu marin » de Mesdames BUSSETI et CUNY (maternelle de Mondétour)
  - le tarif minimum de 71.68 € pour un quotient minimum de 200€,
  - le tarif intermédiaire de 236.50 € pour un quotient intermédiaire de 750€,
  - le tarif maximum de 430 € pour un quotient maximum de 2300€

## 2013-115 - DIRECTION DE L'ENFANCE - MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le nouveau périmètre scolaire.
- **Précise** que le périmètre est fixé tel qu'il figure dans l'annexe ci-jointe et qu'il entrera en vigueur à la rentrée scolaire de septembre 2014.
- **Précise** que seules les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles publiques d'Orsay seront concernées. Les familles domiciliant dans la rue Charles de Gaulle et ayant déjà un enfant accueilli au sein d'un établissement scolaire pourront s'ils le souhaitent maintenir l'accueil de leur enfant au sein de l'école d'origine.

**2013-116 - DIRECTION DE L'ENFANCE - REGIE D'AVANCE : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET DEMANDE EN DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Emet** un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par madame Reyss, régisseur titulaire de la régie d'avance de la crèche familiale et de la halte garderie.
- **Emet** un avis favorable à sa demande de décharge de responsabilité dans le préjudice de caisse d'un montant de 383.43 € au total.
- **Décide** que ce montant sera pris en charge sur le budget de la commune.
- **Autorise** le maire à effectuer toute démarche auprès de l'administration d'Etat compétente, pour aboutir à la décision de remise gracieuse et de décharge de responsabilité de Madame Reyss.

**2013-117 – CULTURE - RAPPORT ANNUEL 2012 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) - EXPLOITATION ET GESTION DES SALLES DE CINEMA**

Le Conseil municipal,

- **Prend acte** du rapport annuel d'exploitation et de gestion des salles de cinéma pour l'année 2012.

**2013-118 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI – CREATION D'UN NOUVEAU TARIF "OPERA & BALLET AU CINEMA"**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** la création du nouveau tarif "Opéra & Ballet au cinéma" applicable aux usagers pour la saison 2013- 2014.
  - 20 € tarif plein
  - 14 € tarif abonné
  - 12 € tarif réduit

**2013-119 – CULTURE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI – ADOPTION D'UN TARIF UNIQUE DE LA FEDERATION NATIONALE DES CINEMAS FRANÇAIS - "4 € POUR LES MOINS DE 14 ANS"**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** l'adoption du tarif unique à 4 € pour les moins de 14 ans à toutes les séances, tous les jours et pour tous les films, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**2013-120 – CULTURE - SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DU CINEMA DE L'ESPACE JACQUES TATI AU TITRE DE L'ANNEE 2014**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions (M. Péral, Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin) :

- **Accepte** le versement d'une subvention pour les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la MJC par la Commune d'Orsay, pour un montant de 93 500 €.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014 de la Commune.

**2013-121 – INTERCOMMUNALITE - ZAC DU QUARTIER DE MOULON – ACCORD SUR LE PRINCIPE DE REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le Conseil municipal, par 22 voix pour, 4 abstentions (Mme Thomas-Collombier, Mme Gimat, Mme Digard, M. Missenard), 3 membres ne participant pas au vote (M. Péral, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Donne** son accord sur le principe de réalisation, sur le territoire de la Commune, des équipements publics suivants par l'EPPS, dans le cadre de la ZAC du quartier de Moulon :
  - L'espace paysager de la lisière est,
  - Les espaces publics et les espaces verts non liés à la voirie,
  - Les circulations douces hors voirie, structurantes à l'échelle de la ZAC,
  - Les réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'eau potable,
  - Les réseaux de gaz et d'électricité,
  - Les parties de réseaux d'eaux usées hors périmètre de ZAC qui servent d'exutoires aux affluents de la ZAC,
  - Les voiries et leurs espaces accessoires (espaces publics, espaces verts et circulations douces liées à la voirie),
  - Les réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,
  - Les parcs de stationnement,
  - L'équipement sportif de quartier.
- **Dit** que les modalités d'incorporation dans son patrimoine et de reprise en gestion de ces équipements publics seront préalablement définies, après appréciation des coûts de fonctionnement des équipements à transférer, par protocole validé par les assemblées délibérantes des collectivités concernées (CAPS et/ou Communes) et signé par l'EPPS, et qui précisera notamment, pour chacun des équipements, les conditions techniques et financières ainsi que l'échéancier d'incorporation et de transfert de gestion.
- **Dit** que les questions de la propriété et de la gestion de l'équipement aquatique situé sur la commune de Gif-sur-Yvette seront définies en accord avec l'Université Paris-Saclay, une fois celle-ci créée, pour répondre également aux besoins des habitants.
- **Dit** que la Communauté d'agglomération s'engage à accompagner les communes et le maître d'ouvrage de cet équipement aquatique dans la recherche de financements externes.
- **Dit** que tous les équipements sportifs et culturels situés dans le périmètre de la ZAC de Moulon devront bénéficier aux habitants de l'ensemble du territoire communautaire.
- **Dit** que la Communauté d'agglomération définira avec les communes les meilleures modalités de gestion des parcs de stationnement publics à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 2013-122 – FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA MJC D'ORSAY - MODIFICATION

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 1 abstention (M. Lucas-Leclin), 1 membre ne participant pas au vote (Mme Thomas-Collombier) :

- **Rapporte** la délibération n°2013-77.
- **Minore** la subvention à verser à la MJC au titre de l'exercice 2013 d'un montant de 23 920 €, ce qui porte la subvention de fonctionnement de la MJC à 156 080 €.

## 2013-123 – FINANCES - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE COORDONNE PAR LE SIGEIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2013-78
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIGEIF en application de sa délibération du 18 décembre 2012.
- **Précise** que la ville d'Orsay ne pourra bénéficier du marché en groupement de commandes qu'en septembre 2014, à l'échéance du marché de chauffage en cours.
- **Précise** que la participation financière de la ville d'Orsay est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

## 2013-124 - FINANCES - LOCAL COMMERCIAL BOULEVARD DE MONDETOUR : FIXATION DU MONTANT DU LOYER

Le Conseil municipal, par 28 voix pour, 1 abstention (M. Lucas-Leclin) :

- **Rapporte** la délibération n°2013-79.
- **Fixe** le montant du loyer mensuel à 850 € TTC.
- **Dit** que ce loyer variera automatiquement tous les trois ans sans que le bailleur ou le preneur ait à formuler de demande particulière à cette fin. Le loyer de base sera ajusté, en fonction de la variation en plus ou en moins, depuis l'origine du bail, de l'indice du coût de la construction publié trimestriellement par l'INSEE.
- **Etablit** que la première révision interviendra le 1<sup>er</sup> octobre 2016. Cette variation triennale et automatique sera proportionnelle à la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'INSEE (base 100 au quatrième trimestre 1953).
- **Détermine** que l'indice pris pour base sera celui du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2016, le cours de cet indice au même trimestre de l'année précédant celle où la présente clause d'indexation sera appelée à jouer étant retenu pour calculer la variation triennale.
- **Précise** enfin que le preneur assumera également tous les frais résultant de sa consommation de fluides (eau, électricité) et acquittera ses impôts personnels : taxe d'habitation, tous impôts, contributions et taxes fiscales ou parafiscales auxquels il sera assujéti personnellement. Enfin, il remboursera au bailleur (la commune), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

**2013-125 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2013-81.
- **Approuve** l'avenant n°1 relatif à la prolongation d'un an pour des motifs d'intérêt général, de la délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilot des Cours avec la société EFFIA et autorise le maire à signer cet avenant.

**2013-126 - SERVICES TECHNIQUES - RAPPORT ANNUEL 2012 - SOCIETE EFFIA – STATIONNEMENT COUVERT (PARC DUBREUIL ET ILOT DES COURS)**

Le Conseil municipal,

- **Rapporte** la délibération n°2013-80.
- **Prend acte** du rapport annuel 2012 présenté par la Société EFFIA Stationnement.

**2013-127 - AMENAGEMENT DURABLE - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LA REVISION DU PLAN DE GENE SONORE (PGS) DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2013-82.
- **Note** avec satisfaction l'extension de la zone 3 du PGS sur le territoire orcéen.
- **Regrette** que l'ensemble des populations concernées ne soit pas englobé dans le projet de périmètre du PGS.
- **Demande** que l'ensemble des populations concernées par les nuisances sonores soit englobé dans le projet de périmètre du PGS.
- **Donne**, en conséquence, un avis favorable au projet de plan de gêne sonore en cours de révision.
- **Dit** que cet avis favorable sera transmis, dans les délais, au Préfet du Val de Marne.

**2013-128 - AMENAGEMENT DURABLE - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE**

Le Conseil municipal,

- **Rapporte** la délibération n°2013-83.
- **Prend acte** de la tenue, au sein du Conseil municipal, du débat qui a eu lieu sur les orientations et les objectifs du Projet de Règlement Local de Publicité.

### 2013-129 - COMMUNICATION - ADHESION A L'ASSOCIATION VILLES INTERNET

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 5 voix contre (M. Péral, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin, M. Aumette) :

- **Rapporte** la délibération n°2013-84.
- **Décide** l'adhésion de la commune à l'association «Villes Internet ».
- **Prend acte** du montant de la cotisation qui s'élève pour l'année 2014 à 0,02 € par habitant.

### 2013-130 - CULTURE - CANDIDATURE DE LA COMMUNE EN VUE D'UNE INSCRIPTION DANS LE NOUVEAU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN A DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

Le Conseil municipal, par 24 voix pour, 5 voix contre (M. Péral, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux, M. Charlin, M. Aumette) :

- **Rapporte** la délibération n°2013-85.
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général au titre du nouveau dispositif qui sera voté en Assemblée départementale le 30 septembre prochain, et à signer tout document et convention y afférents.

### 2013-131 - CULTURE - AIDE AUX PROJETS CULTURELS DES TERRITOIRES – ANNEE DE PREFIGURATION 2013/2014 – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Mme Donger-Desvaux, M. Lucas-Leclin, M. Péral) :

- **Autorise** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention départementale au titre de l'aide aux projets des territoires (Année de préfiguration 2013-2014) auquel la commune est éligible, et à signer tout document et convention afférente.

### 2013-132 - INTERCOMMUNALITE - DIAGNOSTIC LOCAL DE PREVENTION ET DE SECURITE AVEC PRECONISATION D'OBJECTIFS PRIORITAIRES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE BURES-SUR-YVETTE

Le Conseil municipal vote à mains levées, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2013-86.
- **Approuve** le projet de convention constitutif d'un groupement de commandes entre la Commune de Bures-sur-Yvette et la Commune d'Orsay, annexé à la présente délibération. Il précise le rôle de chacune des parties dans la procédure.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de diagnostic local de sécurité.
- **Désigne** M. Davis ROS membre titulaire de la commission MAPA visée à l'article 4 de la convention et Mme Mireille RAMOS membre suppléant.
- **Dit** que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, fonctions et articles nécessaires.

**2013-133 - INTERCOMMUNALITE - DIAGNOSTIC LOCAL DE PREVENTION ET DE SECURITE AVEC PRECONISATION D'OBJECTIFS PRIORITAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Rapporte** la délibération n°2013-87.
- **Demande** au conseil régional une subvention au titre du dispositif « Médiation-Prévention-Sécurité », afin de financer une partie du diagnostic local de sécurité élaboré pour créer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CSLPD).

**2013-134 - INTERCOMMUNALITE - CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS PASSEE ENTRE LA CAPS ET LA COMMUNE D'ORSAY POUR LE STADE NAUTIQUE D'ORSAY**

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 2 abstentions (M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Rapporte** la délibération n°2013-88.
- **Approuve** la convention de fonds de concours.
- **Autorise** le Maire à signer cette convention et tout document associé à cette convention.
- **Dit** que les dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du centre aquatique d'Orsay sont inscrites au budget 2013 de la commune.

**2013-135- INTERCOMMUNALITE - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE – QUARTIER DU MOULON – VEILLE PROSPECTIVE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (M. Péral, M. Lucas-Leclin, Mme Donger-Desvaux) :

- **Rapporte** la délibération n°2013-89.
- **Autorise** le Maire à signer la convention d'intervention foncière.

La séance est levée à 23 heures 40.

Orsay, le 20 DEC. 2013

David ROS  
Maire d'Orsay  
Vice-président du Conseil général de l'Essonne

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la publication le :

20 DEC. 2013

